# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 JUIN 1871. — 44me Année—Vol XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 16 JUIN.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Vincent & Co., au No 40 de la rue Royale—Un choix de lingerie de messieurs, toiles, étoffes de blanc, &c.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue Julia—200 balles de foin.

Par G. Valeton, à 11 heures—La pharmacie située encoignure Claiborne et Dumaine.

Par Hoffman, Macks & Co., au No 18 de la rue de Chartres—Lingerie, "Notions", articles de coutellerie, etc.

Par Stern Bros, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, Souliers et Brodequins.

ATTENTION!

Foin—Foin—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Perdido.

## La Protection de la Ville.

Après l'inondation qui vient de couvrir d'eau, pendant près de quinze jours, une grande partie de la Nouvelle-Orléans, il n'est pas besoin de démontrer qu'il y a quelque chose à faire pour protéger la ville contre le retour d'un pareil désastre. Tout le monde est d'accord sur ce point. Mais il y a division sur la nature des travaux à exécuter et sur la manière de les exécuter.

On a pu voir, par le compte-rendu de la séance du Conseil de ville que nous avons publié hier, que M. Flanders s'était prononcé sagement contre toute action précipitée à ce sujet. Les administrateurs agiraient comme des enfants ou donneraient à soupçonner la pureté de leurs intentions, s'ils s'avisaient de conclure, à la hâte, un contrat pour des travaux de levée entraînant une dépense de deux millions et demi, avant de s'être assurés que ces travaux seront efficaces pour le but que l'on se propose, la protection de la ville. Ils manqueraient également à leurs devoirs s'ils concluaient ce contrat à des conditions onéreuses.

Le maire a réussi à faire prévaloir sa demande d'ajournement. Il ne s'en est pas tenu là. Il veut que la question soit pleinement élucidée; il a donc adressé aux principaux ingénieurs de la ville la lettre suivante:

A Mr. ....

Une loi récente de la Législature ordonne la construction d'une levée de protection sur le bord du lac par la Compagnie du Canal du golfe du Mexique, sous la direction du Conseil de ville.

On fait circuler maintenant des pétitions pour demander l'exécution immédiate de ce travail.

Comme ce sujet soulève des questions très sérieuses de dépense et d'opportunité, et comme le public, sous l'impression produite par l'inondation récente causée par une brèche dans le canal, sera vraisemblablement en faveur de toute mesure de protection suggérée sans discussion et sans information suffisante sur la matière, et comme il est très important qu'on comprenne bien ce que le travail proposé entraînerait de dépenses immédiates et de frais permanents plus tard pour l'enlèvement de l'eau de la cyprière derrière le coteau, je vous serai obligé de me communiquer votre manière de voir à ce sujet, avec les évaluations que vous pourrez faire et les suggestions que votre expérience et un examen de la question vous fourniront, afin que je puisse publier votre opinion qui aura du poids non seulement auprès de moi mais auprès de la population.

Très respectueusement,

Benj. F. Flanders, maire.

Les réponses à cette lettre nous permettront, il faut l'espérer, d'apprécier en connaissance de cause, les mérites respectifs du plan déjà proposé et des autres systèmes de protection qui pourront être suggérés.

N'ayant pas de connaissances spéciales en pareille matière nous n'avons pas la prétention d'être compétent et nous ne pouvons qu'exprimer une opinion hasardée. Mais, puisque nous avons à craindre l'inondation du lac aussi bien que celle du fleuve et que nous sommes ainsi placés entre deux dangers, il nous semble, à première vue, qu'il faudrait opérer le drainage de la Nouvelle-Orléans non pas dans le sens du fleuve au Lac, puisque, sous l'influence de certains vents, les eaux du Lac refluent vers la ville, mais bien dans la direction du golfe du Mexique, c'est-à-dire en suivant la pente naturelle des terres et des eaux. Le coteau de la Métairie nous paraît être une barrière naturelle contre les eaux du Lac, barrière qu'on pourrait utiliser en la complétant. Il suffirait alors pour interdire l'accès de la ville aux eaux du Lac de fermer les canaux qui y aboutissent par un système efficace d'écluses.

Mais, comme le dit justement le maire, avant d'entreprendre un travail de cette importance, il faut étudier la question à fond et sous toutes ses faces et ne prendre de décision qu'après avoir obtenu l'avis des ingénieurs les plus compétents. Le danger ne se représentera pas d'ici à quelque temps, et quelques semaines de plus ou de moins ne retarderont pas l'exécution des travaux au point de compromettre de nouveau la sécurité de la ville.

## Les mandats métropolitains.

Les lecteurs de l'Abeille n'ont pas oublié avec quelle insistance nous avons soutenu que la loi qui oblige la ville à recevoir en paiement des taxes les mandats métropolitains est inconstitutionnelle. Ce n'est que par l'imbécilité ou la connivence des autorités municipales d'alors que la lutte judiciaire entamée sur cette question a été abandonnée. Il en est résulté que le trésor municipal s'est trouvé bondé de ces chiffons de papier que le Bureau métropolitain a multipliés au-delà des limites du budget annuel voté par lui. On sait que les dépenses payées par la ville pour la police d'Etat ont dépassé un million d'....

Aujourd'hui, la question de la réception des mandats métropolitains a pris une nouvelle face.

Une loi récente interdit à la ville de lever plus de deux pour cent de taxes d'aucune sorte. Une décision de la Cour Suprême a déclaré que la ville ayant déjà levé ... pour cent pour ses dépenses courantes, elle ne pouvait être tenue de lever une taxe spéciale pour les écoles. Le même principe s'applique à la taxe imposée pour les dépenses de la police métropolitaine.

Or, si la ville ne peut lever cette taxe spéciale, elle ne peut être contrainte de recevoir les mandats métropolitains en paiement des deux pour cent de taxes dont le produit est destiné à couvrir ses dépenses courantes. La loi qui lui imposait cette obligation avait pour but de forcer la ville à lever une taxe spéciale pour payer ces mandats. La nouvelle loi interdisant la levée de cette taxe spéciale rappelle l'ancienne qui lui est contraire.

L'administration municipale l'a compris et elle a décidé de ne plus recevoir aucun mandat métropolitain en paiement des taxes ordinaires. Deux de ces mandats, dont le paiement avait été refusé, ont été protestés par un notaire. La question va se représenter devant les cours sous son nouvel aspect et l'avocat de la ville, M. Lacey, a été chargé de défendre les intérêts de la corporation.

Le grand tirage.—Depuis quelque temps, il est sorti beaucoup de gros lots aux différents tirages de la loterie de l'Etat de la Louisiane, la veine est en faveur des preneurs. C'est donc le moment de tenter la chance dans la loterie à un système simple, dont le tirage doit avoir lieu samedi prochain à onze heures au local ordinaire de la Compagnie, en présence du public. Le gros lot de $50,000 peut sortir à son tour et favoriser celui qui s'y attend le moins. Il y a 30,000 numéros et le prix des billets est de vingt piastres. Outre le gros lot de $50,000 il y a une série de gros lots de $30,000, $20,000, $10,000 et $1,000 et quantité de lots plus petits dont le détail se trouve dans l'annonce à la seconde page.

Avis à tous ceux qui veulent tenter la fortune.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

Un concierge du faubourg Malesherbes a attiré, le 25, quelques soldats sous prétexte de les faire boire. Ceux-ci ont été tués par des insurgés cachés dans les caves. Un voisin, se doutant de la chose, a prévenu un officier. On a procédé à des recherches, et les insurgés, ainsi que le concierge, ont été fusillés à leur tour séance tenante.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.—Le steamer Hannover, ayant été retenu, partira dimanche, 18, à 8 heures du matin, de son quai, devant la rue Jackson, ainsi qu'il est dit dans une annonce qu'on trouvera plus loin. Tous les steamers allemands pour Brême vont par la voie de la Havane et de Southampton et leurs traversées sont on ne peut plus régulières et sûres. Pour passage, s'adresser à Ed. F. Stockmeyer & Co., rue de l'Union No 42.

Dès qu'un rhume se fait sentir, dès qu'une toux se déclare, dès qu'une affection, si légère qu'elle soit, s'annonce dans la poitrine, vite prenez du BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, excellent et souverain remède dans les affections des poumons. On le trouve dans les principales pharmacies.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

## Massacre des Otages.

*Les assassinats de la Roquette.*—Le général Borel a envoyé la dépêche suivante, pour informer le gouvernement des particularités de ce massacre, autant qu'il a été en son pouvoir de les obtenir:

Les personnages de distinction qui ont été fusillés mercredi par la Commune sont: Mgr Darboy, archevêque de Paris; M. Bonjean, président de la Cour de cassation; M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine; les PP. Ducoudray, Clerc, Allard, de la Compagnie de Jésus.

Dans la nuit de vendredi à samedi, seize autres personnes paraissent avoir également été fusillées, ce sont: les PP. Bengy et Gaubert, de la Société de Jésus; le P. Olivain, sous-secrétaire de l'archevêque, appartenant aussi à la Compagnie de Jésus; M. Gard, séminariste; l'abbé Blanchain; M. Seigneray, séminariste; l'abbé Houeller, missionnaire; l'abbé Peray, missionnaire; l'abbé Sabatier, vicaire de Notre-Dame de Lorrette, et M. Jecker, banquier. Quant à Mgr Maret, grand-vicaire de Paris, on ne sait au juste s'il a ou s'il n'a pas échappé. Il y a eu aussi trois autres personnes fusillées, dont on ne connaît pas les noms.

Les deux premières personnes de distinction ont été fusillées dans la prison, et leurs corps transportés à la mairie du 20e arrondissement; les seize autres et trente-huit gendarmes ont été emmenés au Père Lachaise, sous prétexte de les changer de prison, et, arrivés là, ils ont été fusillés. Quatre autres, dont les noms sont inconnus, ont été fusillés samedi. Les victimes s'élèvent donc au nombre de soixante-quatre. Les prisonniers survivants devaient être fusillés samedi par la Commune, qui avait établi son quartier-général dans la prison, lorsqu'à l'instigation de l'un des anciens geôliers, que la Commune avait gardé à son service, ils se révoltèrent et se retirèrent dans une partie de la prison où ils se barricadèrent et où les insurgés essayèrent de les brûler vifs. Cependant, les matelas de laine les ayant préservés, ils ne furent que très peu brûlés.

Une centaine de soldats, qui étaient restés dans les mains de la Commune lorsque celle-ci s'était emparée de la caserne du Prince-Eugène, formaient un bon noyau de résistance, et samedi, à cinq heures, la Commune, saisie d'une véritable panique, se sauva en emportant avec elle la caisse et dirigeant ses pas précipités vers la mairie du 20e arrondissement.

Il doit y avoir encore dans cette prison: 1o. 100 soldats des hôpitaux, qui ont refusé de prendre les armes pour le service de la Commune; 2o. 15 ecclésiastiques; 3o. 54 sergents de ville.

Le directeur de la prison, nommé par la Commune, était un nommé François, demeurant rue de Charonne, No. 20. Il s'est sauvé avec la Commune. C'est lui qui a été l'instigateur du complot contre les pompiers de la Villette, dans l'affaire du "général" Eudes.

Signé, le général de division, chef d'état-major,

Borel.

Nous lisons d'autre part, dans le *Gaulois*:

"C'est le 22 que les otages, au nombre de cent environ, ont été extraits de Mazas et conduits à la prison de la Roquette, dans des omnibus du chemin de fer de Lyon.

Jusque-là, ils avaient été tenus au secret; le 23, on fit descendre les prisonniers dans la cour; ils pensaient être fusillés, et leur journée se passa à causer sur leur fin prochaine.

Le soir, quand on les fit rentrer dans leurs cellules, l'espoir leur était revenu.

Le 24, on les fit encore descendre, et la journée se passa comme celle de la veille; mais à huit heures du soir, on fit dans les chambres l'appel des principaux otages. On les fit descendre dans la cour, et là ils furent passés par les armes dans l'ordre suivant: 1o. Mgr Darboy, archevêque de Paris; 2o. Bonjean, sénateur, premier président; 3o. L'Abbé Allard, missionnaire; 4o. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine; 5o. Le Père Ducoudray, supérieur de l'École Sainte-Geneviève; 6o. Le Père Clerc, de la même école.

Quels sont les hommes qui ont exécuté les ordres de la Commune? Nous ne savons pas encore si ce sont des gardes nationaux ou des garibaldiens.

Le 25, les exécutions continuèrent. Quatorze prêtres furent fusillés, parmi lesquels: les Pères Olivain, de Baugé, Caubert, de la compagnie de Jésus; Mgr Sura, protonotaire apostolique attaché à Mgr Darboy; puis vingt-six gendarmes et les otages appartenant à différentes classes de la société, parmi lesquels le banquier mexicain Jecker.

Ils sont morts en héros, et en martyrs. L'archevêque de Paris est mort avec le courage et la sérénité d'un martyr. Il répondit aux insultes de ses persécuteurs, il a dit: "Ne profanez pas le mot de liberté; c'est à nous seuls qu'il appartient, car nous mourrons pour la foi et pour la liberté."

Les otages fusillés ont été enterrés au Père-Lachaise.

Le 29, à deux heures et demie, on a exhumé les corps des dix principaux otages fusillés le premier jour de ce nouveau massacre de septembre.

*Massacre des Dominicains d'Arcueil.*—Le vendredi 19 mai, à quatre heures, des fédérés appartenant aux 101e et 120e bataillons, vinrent à Arcueil, sous la conduite du commandant Quesnot et du citoyen Millière. Ils emmenèrent comme otages les six Pères qui se trouvaient au collège, plusieurs professeurs et domestiques, en tout vingt-quatre personnes, et les conduisirent au fort de Bicêtre.—Douze sœurs de Saint-Marc, chargées de l'ambulance d'Arcueil et qui avaient passé la nuit précédente à ramasser et à soigner des gardes nationaux blessés, furent également arrachées d'Arcueil, ainsi que tout le personnel féminin du collège et conduites à Saint-Lazare. Depuis ce jour, on n'a pas eu de leurs nouvelles.

Le P. Captier, prieur du collège, et ses vingt-trois compagnons de captivité à Bicêtre, restèrent deux jours sans nourriture, exposés aux insultes et aux menaces incessantes des fédérés. On finit par leur faire subir un semblant d'interrogatoire, après lequel il leur fut dit qu'ils étaient reconnus innocents, mais qu'ils seraient néanmoins gardés comme otages.

Le jeudi, 25 mai, les fédérés évacuèrent Bicêtre: ils relâchèrent un domestique belge et un domestique italien attachés au collège d'Arcueil, et amenèrent leurs autres prisonniers, en leur affirmant qu'une fois arrivés à la barrière Fontainebleau, ils seraient libres.

A la sortie du fort, quelques coups de fusil tirés par maladresse causèrent parmi les fédérés une panique et un désordre à la faveur desquels l'un des Pères Dominicains, le P. Rousselin, put s'échapper; il est aujourd'hui rentré à Arcueil.

Les fédérés ramenèrent leurs autres captifs à Paris, par la route d'Italie. Ils les firent entrer dans une impasse située près de cette route, et, après les y avoir retenus quelques instants, leur dirent qu'ils étaient libres. Le P. Captier comprit le sens sinistre de ces paroles, et sortit de l'impasse en récitant une prière. A peine avait-il fait quelques pas, qu'une première balle vint le frapper à la cuisse: "*Souffrons pour le bon Dieu!*" s'écria-t-il! Bientôt après d'autres balles le frappaient à mort. Douze personnes furent successivement fusillées; ce sont cinq pères dominicains; les pères Captier, Cothereau, Bourard, Delhorme, Chataigneraie; deux professeurs civils, MM. Volant et Gauquelin,—cinq domestiques, y compris trois pères de famille dont les femmes, captives à Saint-Lazare, ont peut-être subi le même sort.

On ne sait ce que sont devenus les autres captifs. Ont-ils été mis à mort, ont-ils pu s'échapper?

"Il était deux heures quand fut commis cet épouvantable crime. A ce moment, les troupes de Versailles n'étaient séparées des assassins que par quelques barricades solidement défendues. Elles s'élancèrent avec l'impétuosité du désespoir pour sauver les malheureux prisonniers...... Elles ne purent arriver à temps.

Le lendemain, M. le curé de Gentilly fit savoir au curé d'Arcueil qu'il avait recueilli les corps des victimes. Ce dernier les a ramenés à Arcueil, où quelques élèves, restés au collège, les ont ensevelis sous la direction du père Rousselin, si miraculeusement sauvé du massacre!

Les corps du P. Captier et de ses compagnons étaient mutilés et méconnaissables; ils portaient la trace des plus odieuses violences; après avoir tiré sur leurs victimes, les fédérés les avaient achevées à coups de crosse et de baïonnette.

Dès jeudi matin, les insurgés avaient commencé le pillage du collège d'Arcueil; l'arrivée des troupes de Versailles les a seule empêchés de l'achever. Quant aux six élèves qui étaient restés au collège, ils sont sains et saufs, malgré les menaces que leur avaient adressées les communeux; ils sont aujourd'hui sous la direction du P. Rousselin, et sous la protection des troupes de Versailles.

Nous ne pouvons rien ajouter au récit de cet horrible massacre. Bornons-nous à dire que le P. Captier et les religieux dévoués qui le secondaient pour la direction du florissant collège d'Arcueil, avaient depuis le mois de septembre établi une ambulance dans leur maison. Pendant les longs mois du siège, ils y étaient restés, se trouvant ainsi aux avant-postes, exposés aux balles et aux obus prussiens. Les soldats soignaient cette maison restée ouverte au milieu de tous les villages déserts et abandonnés. C'est que nul plus que le P. Captier, digne disciple du P. Lacordaire, ne joignait à la foi chrétienne le sentiment ardent du patriotisme et toutes les qualités viriles qui font le grand citoyen trop digne, hélas! d'attirer les haines de ces ennemis de toute patrie, de toute liberté et de toute religion.

Dans le *Moniteur Universel*, l'abbé Grandcolas dit que vingt et un Dominicains sur vingt-quatre ont été tués et que ce crime a été accompli par les gardes nationaux du 101e bataillon, sous les ordres du colonel Cerisier.

A cinq heures et demie, au moment où les troupes victorieuses pénétraient dans l'avenue d'Italie, les corps de quatre Frères dominicains gisaient encore sur le sol, mais déjà dépouillés par l'ignoble population du quartier, à savoir: les pères Cotrault, économe; Delhorme, Chataigneraie et Bourard.

Un journal dit que le curé de Saint-Sulpice, exposé par les misérables incendiaires sur une barricade, est tombé sous les balles, après avoir été deux fois arraché de ce Golgotha par la foule désarmée compatissante qui se trouvait forcément au milieu des insurgés.

## PARIS
### PENDANT ET APRÈS LES COMBATS.

Le *Journal Officiel* publie la note suivante:

"Dans les journées des 24 et 25 mai, un certain nombre de femmes de la plus basse classe ont cherché à servir la cause de l'insurrection d'une façon particulière, non moins abominable que tant d'autres adoptées par les partisans de la Commune. Sous le prétexte de réconforter nos soldats, elles ont essayé de leur faire boire des verres de liqueurs empoisonnées. Le fait a été constaté sur une de ces femmes prise en flagrant délit, et que, sur-le-champ, les soldats ont fusillée.

"Il n'est pas moins certain que des femmes et des enfants ont versé du pétrole dans les caves des maisons, par les soupiraux donnant sur la rue, de manière à propager facilement des incendies dans les divers quartiers. Il suffisait d'y jeter une allumette enflammée pour développer le feu, à l'instant même.

"Enfin, hier soir, les insurgés qui défendaient une barricade de la place d'Italie ont massacré, avant de l'abandonner, un prêtre, cinq dominicains et douze domestiques ambulanciers. Ces malheureuses victimes, qui n'étaient coupables que de leur dévouement, ont été trouvées par nos soldats, portant encore leur brassard d'ambulanciers. Elles ont été assassinées parce qu'elles refusaient de prendre des fusils et de se battre contre nous.

"Ce sont là des crimes épouvantables; mais il faut que la France et le monde entier connaissent la vérité dans toute son étendue et dans toute son horreur.

—On a trouvé, dans les égouts, un assez grand nombre d'individus que les incendiaires avaient dû y placer pour surveiller leurs projets infernaux. Mais tous étaient à l'état de cadavre par l'asphyxie dont ils avaient bien mérité d'être les premières victimes.

—Non-seulement les individus arrêtés ont en leur possession des valeurs en or et en argent, mais on trouve encore sur les cadavres des insurgés des sommes plus ou moins importantes.

En enlevant, il y a deux jours, le corps d'un insurgé tué à la barricade de la rue St.-Florentin, on a découvert plus de 75,000 fr. de valeurs cachées sous la chemise.

—Plusieurs des chefs fédérés qui ont été passés par les armes jusqu'ici étaient porteurs de sommes assez considérables, soit en titres, soit en numéraire.

L'un d'eux, notamment, exécuté avant-hier, dans la cour de la mairie du 3e arrondissement, avait pour plus d'un demi-million de valeurs, y compris une très ronde somme en or.

—M. Protot, ministre de la justice de la Commune, a été arrêté et fusillé séance tenante, après constatation de son identité.

Le commandant du 148e bataillon est arrêté et mené à la mairie du 2e arrondissement;

On le trouve porteur de 3,400 fr., et d'un ordre ainsi conçu:

"Fusillez tous les gardes nationaux du 2e arrondissement sur lesquels vous mettrez la main."

—On a arrêté, rue Montmartre, une femme, dans les poches de laquelle on a trouvé 134 mètres de mèches à pétrole.

A quelques pas de cette femme marchait un individu portant des boîtes de fer-blanc remplies de la même huile.

Ces deux bandits avaient mission d'incendier 32 maisons du quartier, toutes minutieusement indiquées.

Ils ont été fusillés dans la cour de la mairie de la rue de la Banque.

—L'attaque de la Porte Saint-Denis a été recommencée trois fois. La résistance y était désespérée. Un instant les communeux avaient établi leur ambulance dans l'ancien restaurant Deffieux. Un capitaine ivre ayant brutalisé le maître de l'établissement pour l'obliger à aller à la barricade, une rixe s'en suivit; le maître de l'établissement a été fusillé avec tout son personnel et le feu a été mis à la maison. C'est ainsi que la Porte-Saint-Martin et l'Ambigu ont brûlé.

—Dans la matinée du mardi M. Chaudey, détenu à Mazas, a été fusillé dans la cour de la prison, sur l'ordre formel du citoyen procureur de la Commune, Raoul Rigault.

Mme Chaudey venait à peine de quitter son mari au moment où cette exécution a eu lieu. Les fédérés chargés de l'accomplir hésitaient. Ils ne sont allés jusqu'au bout de leur criminelle mission que sur les excitations du citoyen Raoul Rigault, qui, le revolver en main, les menaçait de leur brûler la cervelle.

—Il est faux que Courbet ait été amené prisonnier à Versailles et qu'il se soit empoisonné.

On croit seulement qu'il a dû être passé par les armes, dans la journée d'avant-hier, en compagnie de Vermorel.

Le peintre d'Ornans a été pris dans une annexe du ministère de la marine, où il s'était réfugié.

—L'exécuteur en grand d'une partie des incendies de Paris, le sieur Parisel, président de la délégation scientifique, a été arrêté près de l'École militaire. C'est un pharmacien de l'avenue de la Motte-Piquet, qui avait trouvé bon de mettre ses connaissances en chimie au service de la Commune.

Il avait dirigé lui-même des expériences nombreuses sur la qualité du pétrole et la valeur des engins destinés à en propager les terribles effets.

—Jules Vallès et Ferré sont pris: 500 ou 600 prisonniers étant enfermés à la halle aux blés, on apprit que parmi eux se trouvaient ces deux personnages. Extraits immédiatement, ils furent, hier matin à 7 heures et demie, conduits enchaînés vers le Palais-Royal.

—Sous l'inculpation d'excitation à la guerre civile, on annonce que tous les rédacteurs du *Rappel* ont été arrêtés.

De MM. Paul Meurice et Vacquerie point de nouvelles.

—Le personnel tout entier du journal la *Vérité* aurait été arrêté.

—Vendredi soir, à huit heures et demie, l'horizon s'embrasait au nord-est de Paris. La journée avait été pluvieuse, le ciel était encore nuageux et le foyer d'un immense incendie s'y reflétait avec une singulière intensité.

A quarante kilomètres de Paris, des collines de l'Ouest, on pouvait suivre les diverses phases de ce nouveau désastre:

Les bandits avaient incendié les magasins généraux de la Villette et la gare des marchandises du chemin de fer de l'Est.

—Le *Siècle* de Paris affirme que les fédérés ont tenté de mettre le feu à l'Hôtel-Dieu, encore rempli de malades. On a pu heureusement se rendre maître de l'incendie dès son début.

L'incendie de la caserne du Louvre a causé quelques légers dommages au musée de marine, mais aucune galerie des musées de peinture et de sculpture n'a éprouvé la moindre atteinte.

—A l'église métropolitaine de Notre-Dame l'on a trouvé et noyé des dépôts de poudres accumulés dans les caves de la cathédrale.

—Dans l'incendie des docks Trotot, il a été brûlé pour 20 millions de marchandises, tant suif, farine, viandes salées qu'autres denrées.

—L'arrestation de la sœur du citoyen Delescluze a amené la saisie de tous les papiers de ce dernier. Dans le nombre, se trouvent des pièces importantes en ce qu'elles permettent de mettre la main sur les ramifications de la Commune, tant à Paris qu'en province.

L'examen de ces papiers aurait, dit-on, révélé que les malheurs accumulés sur Paris ne sont rien encore auprès de ceux qu'aurait préparés à la France entière le triomphe des hommes de l'Hôtel-de-Ville.

L'énergie déployée par le gouvernement a seule déconcerté l'exécution du complot qui devait livrer plusieurs départements aux anarchistes.

L'exécution de Raoul Rigault.—Nous empruntons au *Siècle* de Paris les détails qu'il publie sur l'exécution de Raoul Rigault:

"Mercredi, à trois heures de l'après-midi, l'ex-délégué à la sûreté, l'ex-procureur de la Commune, Raoul Rigault, était venu donner des ordres aux fédérés du cinquième arrondissement.

"Il se rendit ensuite rue Gay-Lussac, à l'hôtel du même nom, dans lequel il avait loué une chambre sous le nom de Varela. Cette chambre était occupée par une actrice de l'un de nos petits théâtres.

"Au moment où il mettait la main sur le cordon de la sonnette, des soldats de ligne débouchaient par la rue des Feuillantines. A la vue de Raoul Rigault, qui portait le costume de chef d'escadron d'état-major, ils firent feu sur lui sans l'atteindre.

"La porte s'ouvrit au même instant. Aussitôt les soldats arrivèrent au pas de course et se précipitèrent dans la maison.

"Ils mirent d'abord la main sur le propriétaire qui était en bras de chemise, le prenant pour l'homme qu'ils poursuivaient à cause de sa barbe noire, pareille à celle que portait Raoul Rigault.

"Un chirurgien aide-major, M. Dufosse-Duran, qui habite la maison, descendit précipitamment et leur assura qu'ils avaient affaire à un homme paisible et étranger à nos luttes politiques.

"Les soldats se mirent à fouiller la maison, et ne tardèrent pas à trouver Raoul Rigault, qui, du reste, les suivit après s'être nommé.

"On lui fit descendre la rue Gay-Lussac pour l'amener au Luxembourg.

"A la hauteur de la rue Royer-Collard, à quelques pas du boulevard Saint-Michel, l'escorte rencontre un colonel d'état-major qui s'informe du nom du prisonnier.

"Celui-ci répond par ce cri: "Vive la Commune! A bas les assassins!"

"Aussitôt il est acculé contre le mur et passé par les armes.

"Son cadavre est resté à la même place jusqu'à cette après-midi."

—Voici quelques détails sur la façon dont M. Claude, chef de la police de sûreté, a pu s'échapper.

Lorsque nos soldats sont arrivés à Mazas, le capitaine, qui était en rapport avec le chef du bataillon des fédérés locaux, rendant les clefs de la prison, lui fit cette question:

"Vous n'avez pas de détenus politiques?

"Non, mon capitaine."

Et le chef, sur cette affirmation, allait passer outre, lorsqu'un obus, tombant sur les bâtiments de la prison, défonça le mur d'un couloir où se trouvaient nos soldats.

Par l'ouverture pratiquée grâce à l'obus, on vit sortir alors M. Claude et quatre commissaires de police enfermés avec lui. M. Claude se fit connaître de nos soldats et put ainsi revenir à Versailles sain et sauf.

—Une personne, qui était détenue au dépôt de la préfecture de police comme otage de la Commune, rapporte à la *Patrie* comment elle a pu échapper à la mort au milieu d'émouvantes péripéties:

"Mercredi, 24 mai, à sept heures du matin, le membre de la Commune Ferré, délégué à la sûreté générale, vint apporter lui-même l'ordre écrit d'exécuter tous les prisonniers politiques. Vers huit heures, l'incendie éclata dans les bâtiments de la préfecture avec une violence inouïe. Dans la confusion causée par le désastre, les prisonniers sont oubliés.

"A onze heures, le procureur de la Commune, Raoul Rigault, vient donner l'ordre de faire sortir tous les prisonniers. Ceux-ci sont mis en liberté immédiatement, au nombre de cent cinquante environ.

"A peine hors de la prison, ils viennent se heurter contre les barricades, où les fédérés leur intiment, sous menace de mort, l'ordre de prendre part à la lutte contre les troupes régulières. Tous ils refusent de se servir des armes qu'on leur présente. Une jeune fille de quinze ans, portant une écharpe rouge, se faisait remarquer par la violence avec laquelle elle criait aux détenus de venir défendre la barricade.

"Tous les prisonniers se mettent à fuir sous une grêle de balles que les fédérés font pleuvoir sur eux, et, plutôt que de tirer contre l'armée régulière, vont se réfugier dans la préfecture, au milieu d'une cour que l'incendie avait transformée en véritable fournaise.

"Ils restent là jusqu'à cinq heures du soir. A ce moment, le lieutenant Berger, du 79e de ligne, vient les délivrer à la tête d'un détachement de son régiment.

"Parmi les prisonniers qui se trouvaient dans cette cruelle position, on cite le prince Galitzin et M. Andréoli, rédacteur de l'*Observateur*."

—Au fur et à mesure que nos troupes partent d'un quartier, voici comment s'exerce la surveillance:

Des sentinelles sont placées au dernier étage et au rez-de-chaussée des maisons.

Si un insurgé se hasarde à passer, il est immédiatement signalé et atteint par les balles.

Un très grand nombre de prévôtés sont organisées dans les rues.

—On lit dans le *Journal de Paris*, qui a reparu dans la capitale:

"Les généraux commandant en chef les différents corps d'armée qui occupent Paris, ont fait apposer aujourd'hui des affiches qui ordonnent le dépôt immédiat aux mairies de chaque arrondissement des armes à feu, armes blanches et munitions de toutes sortes qui se trouvent entre les mains des gardes nationaux et autres habitants de Paris.

"Le général de Cissey, commandant la rive gauche, a signé les affiches de quartier des Écoles et du faubourg Saint-Germain. Le général Douay, commandant le 4e corps, a signé celles des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements.

"Aujourd'hui, à une heure, on a enlevé les 73 mitrailleuses qui se trouvaient depuis hier sur la place de la Bourse. On les a menées à l'École-Militaire, où un parc d'artillerie est formé."

—On affirme, de nouveau, que le maréchal Mac-Mahon interdit la publication de tout journal dans Paris, jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons cependant reçu, aujourd'hui la *Petite presse* et l'édition parisienne de la *Liberté*.

—Le quartier général du maréchal Mac-Mahon est transporté au conservatoire des Arts-et-Métiers.

—Le général Douay a eu l'idée de couper à coups de canon l'aile qui relie les Tuileries au Louvre, vis-à-vis du pont des Saints-Pères.

—Voici un petit détail historique, qui, pour n'avoir pas été connu jusqu'à ce jour, n'en mérite pas moins d'être relevé:

Dans une de ses séances secrètes, la Commune de Paris a mis à prix la tête de M. Thiers. Son assassin devait recevoir deux cent mille francs.

—Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'arsenal de Satory, dit le *Paris-Journal*, a failli devenir la proie des flammes:

Un millier de prisonniers étaient parvenus à se débarrasser de leurs liens et se préparaient à l'incendier, pour pouvoir s'échapper à la faveur de la bagarre.

Heureusement, les gardiens se sont aperçus à temps du terrible danger qui menaçait le camp.

En un instant, les troupes de Versailles furent mises sur pied et envoyées sur les lieux. Bientôt les prisonniers furent cernés et réduits à l'impuissance. Après une rapide enquête, trois cents fédérés ont été passés par les armes.

Ce terrible exemple suffira-t-il pour prévenir le retour de semblables mutineries? C'est à espérer.

Avant l'arrivée de la troupe, cinquante-sept révoltés étaient parvenus à s'échapper; trente-trois ont été repris.

—A deux heures du matin, vendredi, les habitants de Versailles ont été réveillés par une détonation partant du centre de la ville.

Voici ce qui s'était passé:

Un convoi venait d'arriver, et était conduit à la caserne de la place d'Armes. Au moment où les prisonniers allaient entrer dans les caves, l'un d'eux s'adressant à l'officier conduisant le convoi, lui dit:

"Monsieur, je ne dois pas être confondu avec ces gens-là; j'ai droit à une cellule, je suis M. Dereure, membre de la Commune.

"Vous êtes M. Dereure?

"Parfaitement. Vous pouvez vous informer auprès des prisonniers.

"Dans ce cas-là, je vais vous loger ailleurs.... aux Réservoirs. Mettez-vous en attendant dans ce coin-là, et ne bougez pas."

Sur un signe, cinq hommes se mirent en face du citoyen Dereure et lui donnèrent immédiatement un logement séparé.

Pendant quelques secondes, Dereure a pu faire de courtes et tristes réflexions sur le danger des grandeurs.

Son cadavre est resté étendu jusqu'à huit heures du matin dans la cour de la caserne.

—On assure que, parmi les prisonniers qui s'étaient révoltés à Satory, et qui ont été fusillés, on a trouvé seize sujets prussiens, dont l'identité a pu être constatée d'une façon certaine.

—Parmi les étrangers qui ont été pris à Paris dans les rangs des insurgés, les Espagnols sont en grande minorité.

Cependant il y en a. On estime à trois cents ceux qui, originaires de la péninsule, figurent dans les rangs de l'insurrection. Parmi ceux-ci, un nommé Iquierdo, employé dans les bureaux de la Dette.

—A la tête de l'un des convois de prisonniers arrivés hier à Versailles, marchait le colonel Okolowitz, dont l'attitude, il faut le reconnaître, contrastait étrangement avec celle de ses compagnons. C'est un homme de 35 ans, petit, maigre et brun. Il était en bourgeois. Une femme jeune encore, assez belle, vêtue de noir, marchait à ses côtés, appuyée à son bras. Quoique ayant les larmes dans les yeux et une pâleur mortelle sur le visage, la malheureuse s'avançait d'un pas ferme, et sous le voile qui couvrait ses traits, son regard défiait la foule, dont les clameurs, loin de l'accabler, semblaient au contraire relever son courage. Par un mot qui lui a été dit doucement par l'un des officiers de l'escorte, Okolowitz, sur l'avenue de Paris, a quitté son chapeau et a continué sa route, tête nue.

—De nouveaux corps supplémentaires de gendarmes, de sergents de ville et de gardes de Paris vont être créés, nous dit-on, pour la surveillance de Paris, où les troupes ne resteront qu'en nombre restreint.

Versailles continuerait, au contraire, à posséder une forte garnison.

—M. Rochefort ne sera pas poursuivi pour délit de presse, ni pour excitation à la guerre civile, mais comme *complice de l'insurrection*.

—On écrit d'Amiens au *Progrès du Nord* [illegible] "A dix heures et demie du matin, dit le *Progrès du Nord*, un ballon a été vu effectivement, se dirigeant vers le Nord, mais défiant les projectiles de nos alliés ennemis."

—Jeudi soir, un convoi de 950 prisonniers est parti de la gare de Saint-Cyr pour Cherbourg.

Tous ces individus ont déjà subi un interrogatoire sommaire et seront renvoyés plus tard devant les tribunaux.

Des commissaires de police, accompagnés de nombreux secrétaires, procèdent sans relâche à l'interrogatoire de tous ces prisonniers.

—De nombreuses arrestations ont été faites en province, sur des ordres émanés du ministère de l'intérieur, à la suite de saisies de papiers opérées chez divers chefs de l'insurrection.

—L'interrogatoire du citoyen Assi a continué. Il a répondu avec la même arrogance que dans les autres séances déjà, et il persiste à rendre divers personnages du gouvernement responsables de ce qui se passe.

Il s'est écrié plusieurs fois:

"Fusillez-moi donc! Osez me fusiller!"

On a saisi sur lui une médaille pendue au bout d'un ruban de soie rouge à liseré jaune. D'un côté, cette médaille porte [illegible] et la devise: *liberté, égalité, fraternité*, et de l'autre [illegible] *comité central de la garde nationale, 1871*. Assi paraît regretter vivement que sa médaille ait été saisie. Il ne cesse de la réclamer.

Lorsqu'on a fait connaître à Assi qu'il n'était pas considéré comme un inculpé politique, mais comme complice d'une bande de malfaiteurs, il est devenu très pâle, et depuis il paraît en proie à une profonde inquiétude.

—Ce n'est point, comme on l'a dit, au Trocadéro qu'il a été arrêté, mais au nouvel Opéra, [illegible].

"Qui vive?" lui crie une sentinelle, lorsqu'il fut aperçu d'elle.

"Vous auriez dû crier plus tôt!" répondit sévèrement Assi, croyant avoir affaire aux gardes nationaux."

Aussitôt il fut entouré, saisi, désarmé, et, au même temps, il entendait ces mots: [illegible]

—Les ouvriers typographes de Toulon ont refusé d'imprimer le journal les *Droits de l'homme*, qui s'était fait en province le champion de la Commune de Paris.

—M. Michelet a été frappé d'une attaque d'apoplexie, à Pise. Il est actuellement en convalescence.

—L'horloge du Palais-Royal, qui est restée intacte dans son chapiteau, s'est arrêtée à 7 heures 7 minutes.

—On écrit de Lyon, le 29:

"On a manqué ce matin Félix Pyat à la gare de Perrache. On ne désespère pas de le saisir plus loin."

### LES ÉLECTIONS EN FRANCE.

Le gouvernement français vient de décider que les nouvelles élections auront lieu le 9 juillet prochain. La ville de Paris élira dix-neuf députés pour remplacer ceux qui ont donné leur démission. Trente-cinq départements auront aussi des députés à nommer, car le nombre total des circonscriptions non représentées est considérable. Voici les noms de ces départements:

Alpes-Maritimes, 2 députés; Bouches-du-Rhône, 7; Gironde, 3; Hérault, 2; Ille-et-Vilaine, 3; Loire, 2; Landes, 2; Moselle, 3; Nord, 2; Rhône, 2; Saône-et-Loire, 4; Seine-Inférieure, 3; Seine-et-Oise, 4; Somme, 2; Var, 3; Vaucluse, 5; Alger, 2; et un député dans chacun des départements suivants:

Ain, Aisne, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Indre-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Loiret, Lot-et-Garonne, Mayenne, Meurthe, Morbihan, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Tarn, Vendée, Vienne et Oran.

### Assemblée Nationale.

*Séance du 27 mai 1871.*

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Plusieurs congés sont accordés à divers députés, notamment à M. de Valfont, et à un autre membre appelé à Paris pour y recueillir la dépouille mortelle du général Leroy-Danday mort, hier, pour la défense de l'ordre.

M. Lefèvre-Pontalis dépose un projet de loi relatif à la réglementation de la vente, du transport et du commerce du pétrole. L'orateur demande l'urgence pour ce projet, dont voici la substance:

"Nul ne pourra désormais, vendre ou faire circuler des huiles de pétrole ou autres huiles minérales, sans une autorisation du préfet de police dans le département de la Seine, et des préfets dans les départements.—L'autorisation devra spécifier les qualités d'huiles auxquelles elle s'appliquera.

"La quantité à conserver sera déterminée par la loi. Toute contravention à la loi sera punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 16 à 1,000 fr.

"Les quantités qui dépasseront celles fixées par la loi pourront être réexportées et les droits de douane seront remboursés."

Ce ne sont, au fond, que les dispositions législatives pour les poudres de chasse, pour les poudres fulminantes et pour les autres poudres dangereuses.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. le vicomte de Lorgeril et de plusieurs de ses collègues, concernant la nomination d'une commission de 30 membres chargée d'examiner les actes de la délégation de Tours et de Bordeaux au triple point de vue civil, militaire et financier. Cette proposition a pour objet de combler une lacune de rédaction du décret voté précédemment qui n'avait parlé que du gouvernement de la défense nationale à Paris. Une commission de 30 membres a été nommée pour cet examen.—La commission d'initiative conclut à la prise en considération de la proposition de M. de Lorgeril et à son renvoi à la commission compétente.

Cette conclusion est mise aux voix et adoptée. La plupart des membres de la gauche s'abstiennent de prendre part au vote.

M. Ernest Picard résume en ces termes les renseignements parvenus au gouvernement: le général Du Barrail s'est emparé de tous les forts qui restaient à prendre. Le général de Cissey occupe toute la rive gauche. Sur la rive droite, les généraux Douay et Vinoy ont occupé toute la place de la Bastille, se sont emparés du faubourg Saint-Antoine, barricadé jusqu'à la barrière du Trône. A l'est, les généraux Clinchamp et Ladmirault, après avoir pris les Magasins-Réunis, la caserne du Château-d'Eau, etc., sont venus s'établir près du bassin de la Villette, au pied des hauteurs des Buttes Chaumont. 40,000 hommes occuperont demain cette position, dernier refuge de l'insurrection la plus monstrueuse que le monde ait jamais vue.

Nous n'avons pas reçu de détails très particuliers; tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous n'avons pas l'annonce de nouveaux incendies, après ceux qui avaient déjà été signalés. [illegible] très graves sinistres, quoique ce ne soit pas toujours à la grandeur de la flamme qu'il faille mesurer la gravité du désastre.

Je voudrais également vous rassurer sur les otages, mais nous n'avons que des nouvelles contradictoires, et la Chambre comprendra que nous ne lui donnions que des nouvelles positives.

L'Assemblée passe aux rapports de pétitions.

Pétition demandant la proclamation d'Henri V comme roi de France.—Ordre du jour.

Sur plusieurs pétitions demandant à l'Assemblée comme moyen d'éviter la guerre civile et la guerre sociale, la nomination d'une Constituante et la reconnaissance de la République comme gouvernement de fait, la question préalable est adoptée.

Pétition demandant une enquête sur les causes de la capitulation de Metz, et sur la conduite des généraux qui y ont pris part. La commission propose, à l'unanimité, le renvoi au ministre de la guerre.

M. le général Changarnier.—Le jour où l'Assemblée aura trois quarts d'heure à me donner, je m'engage à venir apporter à la tribune la vérité sur les événements qui se sont accomplis à Metz. (Très bien! très bien!)

Il est nécessaire que la lumière soit faite sur cette armée indignement calomniée, et qui s'est conduite bravement sous les murs de Metz. Son honneur doit être vengé et il le sera à cette tribune. (Très bien!)

M. le général Changarnier, après avoir conféré avec le président, dit que les explications seront données lundi.—La pétition sera ajournée par là même.

Une autre pétition est rapportée par le comte Rampon. Elle demande la construction de forts détachés, de Paris au Hâvre, sur les deux rives du fleuve. Quelques exclamations expriment l'étonnement.

M. le rapporteur.—La pétition vous semble étrange; mais elle ne l'est pas autant qu'elle le paraît au premier abord. Des personnes des plus compétentes l'ont trouvée très sérieuse, à ce point qu'après avoir eu la pensée de passer à l'ordre du jour, la commission demande que la pétition soit renvoyée au ministre de la guerre.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

## CHRONIQUE LOCALE.

Sixième cour de district.—Le juge Cooley a décidé de nouveau, hier, que A. P. Houghton n'est pas recorder du 1er district et que sa nomination par le gouverneur est illégale, inconstitutionnelle et de nul effet.

Huile septoline.—Cette innocente septoline, qui rend tant de services, vient d'être condamnée par le juri à payer une indemnité de $1000 à Mary Ann Holey et de $850 à Ann Ryan.

Procès du Dr. Everitt, pour le meurtre de Switzer.—Ce procès a commencé hier et un juri était formé à midi. Il se compose de sept blancs et de cinq noirs dont on trouvera les noms autre part. Après avoir entendu un témoin qui a déposé que Switzer était mort d'un coup d'arme à feu, l'affaire a été remise à aujourd'hui à 10 heures du matin, et le juri enfermé.

Vagabonds.—Le juge-de-paix John P. Montamat a envoyé, hier matin, au workhouse les vagabonds dont les noms suivent:

Owen Reynolds, John Clearing, John Williams, John Darcey, Mike Hainds, Wm Kleinecker, Patrick Henry et John Riley, pour 60 jours chacun. Thomas Bryan y passera un mois.

Fatal.—On nous assure qu'il n'y a plus aucun espoir pour M. Henry Crosat et sa mort est attendue d'heure en heure. Il a déclaré qu'il n'avait jamais insulté les sœurs de M. Keating et que ce dernier a, le premier, tiré sur lui.

Vol.—Hier matin, vers 3 heures, le sergent Vanderk a trouvé ouvert le restaurant de M. J. Poshert, No 221 rue Poydras. Le propriétaire, réveillé, lui a déclaré qu'il avait bien fermé la porte. Il pense que le voleur s'était caché sous une des tables. Il a emporté cinq ou six piastres et quelques cuillers d'argent.

Grand sacrifice—aux 100,000 paletots—Pendant 60 jours, à partir de samedi 17 juin, M. Michel Lion vendra son immense stock d'habits pour hommes et jeunes gens, à 40 pour cent au-dessous du prix coûtant. M. Lion ayant gagné des sommes considérables à la Grande Loterie de la Havane, et voulant se retirer du commerce, peut faire cette générosité au public. Le public ne manquera pas d'en profiter. Tout le monde connaît le magasin des 100,000 paletots rue de la Vieille-Levée, Nos 197 et 199, en face du Marché Français. C'est là qu'on trouve des habits coupés à la dernière mode et aussi un riche assortiment d'articles en linge, tels que caleçons, chemises, chaussettes, etc.... Allez, voyez et profitez.

## PAR LE TELEGRAPHE

([illegible])

Une adresse radicale aux électeurs de Paris.

Elle excuse les Communistes et produit mauvais effet.

Presque tous les journaux sont opposés à la restauration de la papauté.

Le général Trochu dénonce Bismarck.

Motions pour une session de deux ans.

Corps à moitié brûlés trouvés dans les ruines de l'Hôtel-de-Ville.

Les arrestations de communistes continuent.

Napoléon reçoit une ovation à Kent.

Bruits sur des mouvements audacieux.

Les ouvriers de Paris presque tous communistes.

### NOUVELLES EUROPÉENNES.

Florence, 15 juin—Une circulaire du ministre de l'intérieur charge les préfets de donner au peuple pleine liberté de célébrer le jubilé, et de prendre toutes précautions pour empêcher le désordre. Calme à Rome.

Versailles, 15 juin—Le manifeste des députés de la gauche protestant contre les intrigues des monarchistes est généralement approuvé; mais une adresse radicale aux électeurs de Paris produit une mauvaise impression parce qu'elle s'efforce d'excuser la Commune.

La presse généralement, à l'exception des journaux religieux, tourne en ridicule les efforts des évêques français pour compromettre la France à la restauration du pouvoir temporel du Pape. Ils déclarent que la question est résolue et déclarent que la France ne peut intervenir.

Versailles, 15 juin—Le général Trochu a continué son discours devant l'Assemblée aujourd'hui. Il a dit que les individus arrêtés comme agents d'approvisionnements avaient reparu comme meneurs de l'insurrection, et cita en preuve le général Dombrowski. L'insurrection, a dit le général, était simplement la continuation de la guerre avec la Prusse. Il conclut en condamnant en termes vigoureux le prince Bismark, en faisant allusion à la Commune en termes adoucis.

Une motion a été faite à l'Assemblée pour taxer les passeports de personnes entrant en France, et aussi plusieurs motions ont été faites pour donner à l'Assemblée un mandat de deux ans afin qu'elle puisse s'occuper des lois organiques pour le contrôle des finances du pays.

Rome, 15 juin—Plusieurs députations sont arrivées et d'autres arrivent pour féliciter le Pape sur le jubilé.

Berlin, 15 juin—Berlin a pris un air de fête extraordinaire. On y voit des gens de tous les pays de l'Allemagne, d'autres pays de l'Europe, et beaucoup d'Américains.

Les préparatifs pour l'entrée triomphale de l'armée allemande dans la capitale de l'Empire sont à peu près terminés. Des arcs ont été élevés dans beaucoup de rues et sont ornés de lauriers, d'immortelles et de fleurs et de devises de circonstance. Le Palais-Royal et d'autres édifices publics présentent un magnifique tableau. Le temps aujourd'hui a été splendide et tout annonce un aussi beau temps pour demain.

Paris, 15 juin—Les journaux républicains expriment leur joie de ce que les membres cléricaux de la famille des Bourbons ont fait voir leur jeu, et ils engagent les électeurs à rejeter tous les candidats dont la profession de foi sera vague et ambiguë. On dit que le duc de Chartres assistera à la revue de 100,000 hommes qui doit avoir lieu au Champ-de-Mars dimanche.

Des corps calcinés ont été trouvés dans les ruines de l'Hôtel-de-Ville et sont certainement les restes des prisonniers laissés dans les cellules par les Communistes. 300 communistes ont été arrêtés entre samedi et mardi derniers.

Londres, 15 juin—Napoléon a visité les joueurs de balles, à Kent, hier. Il a reçu une ovation complète et s'était fêté. Il est, sans aucun doute, entouré d'anciens adhérents et l'on parle de mouvements hardis. Des personnes arrivant de Paris disent qu'on n'a pas rapporté la moitié seulement des troubles qui ont eu lieu là, et que la destruction de propriétés, d'existences et de biens excède immensément les rapports du gouvernement et ceux des journaux.

Londres, 15 juin—La réception de l'artiste américain Bradford, à Langham, a été un succès. Le duc d'Argyle, le marquis de Larne, la princesse Louise, le major Rawlinson et d'autres étaient présents:

*Au World!*

Londres, 14 juin—Un mariage a été arrangé entre la princesse Thyra, de Danemark, et le duc d'Edimbourg.

Berlin, 15 juin—Un discours du trône a fait la clôture du Parlement allemand aujourd'hui.

L'empereur a remercié les membres pour les dons faits aux veuves et aux orphelins des soldats tués. Il a passé en revue la législature en s'arrêtant plus particulièrement sur la loi incorporant l'Alsace et la Lorraine. Il a dit que l'esprit d'union était fort parmi les Allemands bien qu'ils puissent différer.

L'Empereur a terminé son discours par cette aspiration: Que Dieu accorde la paix au nouvel empire allemand.

Londres, 15 juin—Les journaux de Paris disent: La ligne du chemin de fer de l'Est est foulée journellement par des Allemands, chargés de butin, qui retournent chez eux.

Les ouvriers de Paris sont presque tous communistes. Ils sont très irrités de ce que leur cause a été battue et abhorrent Thiers et Bonaparte. Beaucoup d'entre eux émigreront en Amérique.

Madrid, 15 juin—A la séance des Cortès d'hier, le ministre Sagasta a dénoncé vigoureusement la Société Internationale. Une motion quelque peu favorable au but de la Société a été rejetée à l'unanimité.

On s'attend à une crise ministérielle.

### NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 15 juin—Les commissaires sur les réclamations du Sud prendront bientôt un congé jusqu'à l'automne.

Washington, 15 juin—Le bureau de l'agriculture a reçu des retours de près de 300 comtés représentant les districts les plus productifs des Etats cotonniers, et montrant la moyenne comparative et la condition des récoltes dans la première semaine de juin. Partout les plantations ont diminué, excepté en Floride, dans les proportions suivantes: Virginie 30 pour cent, Caroline du Nord 14, Caroline du Sud 12, Georgie 12, Alabama 12, Mississippi 15, Louisiane 8, Texas 14, Arkansas 16, Tennessee 12. Ces réductions feront tort d'un million de balles, et la récolte totale pourra très bien ne pas dépasser 3 millions de balles, à moins d'un temps exceptionnellement favorable vers la fin de la saison. Telles sont en résumé les conjectures du bureau.

Washington, 15 juin—Le [illegible], de Tehuantepec, est arrivé. 25 hommes de son équipage sont à l'hôpital avec la fièvre en Floride. [illegible]

### NOUVELLES DIVERSES.

Boston, 15 juin—Le Conseil des Aldermen de Charlestown, par un vote de 3 contre 2, a refusé au colonel Fisk la permission de faire parader son régiment dans cette ville dimanche.

Philadelphie, 15 juin—La Convention républicaine pour le choix d'un candidat à la place de gouverneur [illegible]. Ceux qui étaient dans la salle ont dû barricader les portes pour empêcher ceux qui étaient dehors de faire irruption.

Savannah, 15 juin—Le commodore Josiah Tatnall est mort hier soir, à l'âge de 76 ans. Il sera enterré à la place de sa naissance, Bonaventure, à 4 milles de cette ville. Le Conseil municipal prend des mesures pour lui rendre des honneurs extraordinaires.

Memphis, 15 juin—Un nègre nommé Charley Jones, accusé d'avoir essayé d'empoisonner [illegible]

Philadelphie, 15 juin—La Convention pour nommer un [illegible] et les délégués et détruit les registres. Le comité exécutif aura à faire la nomination. Il y a beaucoup de têtes brûlées mais aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été sérieusement blessé.

La majorité des journaux républicains parlent mal du ticket nommé hier et prédisent son échec aux élections d'automne.

St-Louis, 15 juin—Des avis de la frontière du Texas, reçus à Leavenworth, disent qu'une troupe d'Indiens au Sud du Fort Bascomb, a capturé dix Mexicains et un Indien avec des munitions, des armes, etc., que les troupes ont détruites le lendemain. Les troupes ont pris 400 têtes de bétail volées au Texas et vendues aux Indiens.

Une lettre de Leesburg, Nouveau Mexique, dit que le général Gordon Granger est décidé à résoudre la question indienne, dans sa juridiction, avec la carabine et le revolver, et la preuve que c'est là bien son intention, c'est qu'il a dirigé toutes ses forces disponibles vers un point à l'ouest du Rio Grande, pour recommencer les opérations contre les Apaches. Le général Thos. C. Loven commandera le mouvement.

New-York, 15 juin—La congrégation des Rédemptionistes a commencé ce soir une célébration du 25e anniversaire du pontificat de Pie IX, par une procession aux flambeaux. 3000 hommes étaient en ligne et 25,000 personnes dans les rues où la procession passait.

### MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 15 juin—Coton ferme; uplands 8 1/4 à 8 3/8, Orléans 8 1/2. Ventes 12,000 balles.

Londres, 15 juin—Les espèces à la Banque d'Angleterre ont augmenté de plus de [illegible] livres. Consolidés 92 1/2. Bonds 90 3/4.

### MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 15 juin—Il vient de se former une autre combinaison de bourse à New-York, et c'est pour cela que l'or est monté à 113 1/8.

New York, 15 juin, au soir—Coton en demande modérée. Ventes 2750 balles; uplands 19 3/8. Farine calme.

New York, 15 juin, au soir—Argent facile de 3 à 4. Sterling plus faible. Papier de première classe 11 1/2. Or 112 3/8 à 112 1/2. Gouvernements en hausse de 1/8. Louisiane 69 et 68. Levée 69 1/2 et 67.

Charleston, 15 juin—Coton calme, mid. 19. Stock 7180 balles.

Galveston, 15 juin—Coton ferme. Bon ordinaire 14 3/4 à 15. Stock 14,000 balles.

Savannah, 15 juin—Coton calme et ferme; middling 19 à 19 1/2. Stock [illegible] balles.

Mobile, 15 juin—Coton calme; middling 18 3/4. Stock 15,000 balles.

Cincinnati, 15 juin.—Coton, bonne demande aux pleins prix: Mid. 19 1/4 à 19 1/2. Farine ferme, de famille $6 à $6 60. Porc, plat et en baisse, mess $15 25. Graisse offerte à 10 1/4. Bacon plat et en baisse. Whiskey 90.

St-Louis, 15 juin.—Farine en baisse et incertaine, extra $5 50. Maïs ferme. Porc mess $15 25, Jambons fumés 14 1/2.

### NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 15 juin—Descendus: Mary Houston, hier soir. Temps chaud et pluvieux. Le fleuve baisse.

### NOUVELLES DES PASSES.

Passe Sud-Ouest, 15 juin, 6 h. P. M.—Baromètre 29.90. Vent S. S.-O. léger. Arrivés: steamer Harlan, à 5:45 P. M., de Galveston. La barque échouée est la barque brémoise [illegible], allant de Brême à Galveston.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Londres, 15 juin—Une dépêche au *Times* dit que MacMahon désire se démettre du commandement de l'armée. Le corps de réserve sera dissous et le général Vinoy, qui le commande, se retirera du service. 20,000 personnes, venant du nord, arrivent chaque jour à Paris. Le *Gaulois* dit: La fusion des Orléanistes et légitimistes est encore incomplète. Le temps est pluvieux, mais il est encore favorable aux récoltes.

Franklin, 15 juin—Plusieurs centaines de têtes de bétail de race anglaise ont été jetées sur l'île de la Côte Blanche. Tous les animaux étaient morts. Ils ont été découverts par M. William Kemper, qui réside sur l'île. On suppose qu'ils étaient à bord de quelque navire qui s'est perdu dans la tempête de vendredi et samedi dernier.

Washington, 15 juin—Dans l'affaire de Smith, cadet de couleur, l'ordre suivant a été promulgué:

En conformité avec le 65me article de guerre les procédures de la Cour Martiale ont été envoyées au secrétaire de la guerre pour que le Président des Etats-Unis détermine.

Les procédures, amendes et la sentence sont approuvées, mais en vue de toutes les circonstances de l'affaire, et dans l'opinion que l'objet de la justice sera mieux atteint et que la politique du gouvernement sera mieux maintenue par une commutation de sentence que par une stricte exécution, le Président l'adoucira en substituant au renvoi du service des Etats-Unis une réduction d'une année dans son grade académique. Le cadet Smith se réunira à la quatrième classe au commencement de la prochaine année académique. La sentence commuée sera dûment exécutée.

(Signé) W. W. Belknap, Secrétaire de la guerre.

Desmoines, 15 juin—La Convention démocratique a nommé ses officiers d'Etat. Le nouveau programme a été soutenu par un vote indirect de 186 contre 54. Les résolutions adoptées soutiennent la Constitution telle qu'elle est, en protégeant toutefois les droits de l'Etat et de l'individu contre le pouvoir central; l'amnistie universelle doit suivre le suffrage universel. L'annexion dominicaine a été repoussée, soit à cause de l'impureté du but de ceux qui ont mis le plan en avant soit à cause de l'inaptitude du peuple de l'île à remplir les conditions de citoyens américains.

Le tarif doit être réglé pour le revenu et la protection étant un vol indirect. Le paiement de 20 mille millions de primes sur les bonds payables au pair lors de leur maturité a été dénoncé.

Nashville, 15—Une troupe de travailleurs non payés a saisi un train sur le chemin de fer d'Alabama et Chattanooga, a empêché la transmission des vivres aux travailleurs affamés qui travaillent plus bas.

Les derniers rapports disent que le service des trains est suspendu sur ce chemin de fer. Les maisons d'affaires sont fermées à Chattanooga; on craint que la populace ne se livre à des désordres.

New-York, 15—Arrivés en Europe, les steamers Sicily, Nebraska et Pennsylvania.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

MARIÉS, par le Révérend M. Benz, pasteur protestant, de l'Eglise Evangélique Française (coin Gasquet et Liberty), LÉNA KRAUSS, native de cette ville, à M. MARCO ANDRE RADOVICH, natif de [illegible], province de Dalmatie (Autriche).

Décédé hier, à 2 heures après-midi, à l'âge de trente six ans, CHRISTINA ACE, née à Mayence, femme de Louis F. Géry. Les amis et connaissances [illegible] sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue de la Douane, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse.

SERVICE FUNÈBRE.

Les amis et connaissances des familles C. J. Levêque, [illegible] sont informés que le service funèbre qui devait être célébré le mercredi 7 du courant à l'église St-Joseph, rue de la Commune, pour le repos de l'âme de feue Dame Marie Ledoisin LEVÊQUE, aura lieu [illegible] VENDREDI PROCHAIN [illegible] de la même église et sont priés d'y assister. De la part de son mari.


NATTES FRAICHES DE CHINE.

Extrait du Tapis, No 17 de la rue de Chartres.

700 rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie, comprenant trente différentes qualités et couleurs, venant d'être débarqués et qui sont offerts à bas prix, EN GROS et en détail.

A. Brousseau & Co.

Conclave Ionic No 11, S. W. M.

SÉANCE RÉGULIÈRE.

INITIATION.

Ce soir, à 7 1/2 heures précises, au local du Conclave, rue St. Louis [illegible], coin Passage de la Bourse. [illegible] E. A. Calongne, [illegible]

AVIS.

Le grand tirage de la loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu DEMAIN, samedi, 17 juin, à 11 heures du matin, au-dessus de la salle de la Compagnie.

"Gros lot, $50,000."

"Seulement 30,000 numéros."

"Prix du billet $20 seulement."

Le public est invité à assister au tirage.

Demande de domestique.

Une bonne domestique [illegible]

Demande de Cuisinière.

Une cuisinière [illegible]

En débarquement du navire "Comtesse Duchâtel" [illegible] Macaroni et Vermicelli [illegible] A vendre par [illegible] Marinoni.

Avviso.

Gli ufficiali e Bass' Ufficiali del Bersaglieri Italiani [illegible] N. Orl., 16 Giugno 71.

Avis.

Nous, soussignés, de la part des Bersaglieri Italiens, faisons connaître au public que le commandant de notre compagnie est M. G. Della Valle, [illegible] et que l'ex-capitaine, M. A. [illegible], n'est plus, pour le présent, que membre civil de la Société du Tiro al Bersaglio.

A. Ridotti, 1er lieutenant.
L. Torre, 1er do
G. Moré, 2e do
G. D'Amico, 2e do
G. Astredo, 2e do
F. Lamantia, sergent major.
D. Cavalli, caporal major.
S. D'Amico, caporal fourrier.
Et soussignés G. Torre, G. Fallo, D. Pozzi, G. Flamingo.

Nlle-Orléans, 16 juin 1871.

A vendre,

L'ANCIENNE BOULANGERIE bien connue sous le nom de ST MARY BAKERY (Boulangerie Ste-Marie), située en face du Marché Ste-Marie, est offerte en vente. Pour informations, s'adresser sur les lieux.

Grand Sacrifice!

AUX CENT MILLE PALETOTS

Bon marché sans précédent.

ACCOUREZ TOUS, QUE TOUT LE MONDE EN PROFITE.

MICHEL LION,

197 et 199 rue Vieille Levée, en face du Marché Français.

Ayant gagné $90,000 à la dernière Grande Loterie de la Havane, [illegible]

Samedi 17 juin, et pendant les 60 jours suivants, à la vente de son énorme stock

D'habillements confectionnés,

Evalué à plus de $200,000,

A 40 pour cent au-dessous du prix coûtant, pour du comptant.

Son stock comprend un choix considérable d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens, [illegible]

Un Grand Assortiment de Chapeaux pour Hommes et Enfants.

Aussi, à vendre, l'installation du Magasin, comprenant Comptoirs, Vitrines, Coffres-fort, [illegible]

Surtout ne confondez pas les Magasins. Un grand drapeau avec l'inscription "Aux Cent Mille Paletots," vous indiquera la place au Bon marché sans pareil.

PAVILLON DENECHAUD,

AU LAC PONTCHARTRAIN.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Messieurs Bourgoin et Caralp, ainsi que d'autres artistes distingués, [illegible] DIMANCHE et le JEUDI [illegible]

DENECHAUD & JARTOUX.

Avis aux Consignataires.

La barque française COMTESSE DUCHATEL, capitaine C. Dupont, de Bordeaux, commencera son déchargement LUNDI, 19 juin, [illegible]

J. B. Solari.

En débarquement du navire "Comtesse Duchâtel," venu de Bordeaux.

10 caisses Maquereaux à l'huile, [illegible]

M. Valeton & Co.

Bureau de l'Association de l'Hôtel St. Louis.

Le [illegible] juin, à une réunion des Directeurs de l'Association de l'Hôtel St. Louis, M. [illegible] Mioton a été élu, à l'unanimité, Président de cette Association.

Nlle-Orléans, 12 juin 1871.

E. F. Mioton, Président.

Association de l'Hôtel St. Louis.

Le bureau de cette Association est maintenant ouvert, dans la bâtisse de la rue Royale, près l'encoignure St. Louis, de 10 à 2 heures. [illegible]

E. F. Mioton, Président.

Le Ventilateur en Fil de Fer.

Ce ventilateur, suspendu aux portes et aux fenêtres, [illegible]

J. B. Hurlbut.

Cheminées en Marbre, Ardoises, Fer et Bois.

Le plus grand et le plus bel assortiment du Sud.

Kursheedt & Bienvenu.

No 114 de la rue du Canal.

A Louer,

Une jolie moitié de maison, rue Villeré, [illegible] entre Bayou et Esplanade, ayant trois jolies chambres, deux cabinets, cuisine, cour, etc. S'adresser à J. M. [illegible], rue Ursulines, [illegible]

CHIENNE TROUVÉE.

Est entrée chez le soussigné, [illegible] une chienne Terre-Neuve (croisée) ayant le museau blanc, et les quatre pattes blanches; [illegible]

H. Vesseron & Co. Encoignure Dauphine et Bienville.

Maison à Louer.

Une agréable petite maison, avec dépendances, située au No 262 rue de l'Esplanade, entre les rues Mina et Galvez, [illegible]

Avis.

Mr Joseph [illegible] Marion a été admis, le 1er juin, comme associé dans notre maison dont la raison sera McWilliams, Marion & Co.

J. McWilliams & Co.

Liquidation

POUR CAUSE DE CHANGEMENT D'AFFAIRES.

Les soussignés annoncent respectueusement à leurs clients et au public en général, [illegible]

St. Amand & St-Cyr. Magasin Ste Marie. [illegible] Chartres et Ursulines.

Livres de droit.

Venant d'être reçu de New York un grand assortiment de LIVRES DE DROIT des dernières éditions. Les avocats feront bien de venir examiner ces ouvrages. [illegible] No 26, Commercial Place.

Demande.

[illegible]

Avis.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1871.

Les affaires de LAWRANCE & HEBBARD se feront dorénavant au nom de LAWRANCE BROTHERS, [illegible] se retirant, aujourd'hui, de la maison. [illegible]

R. W. Hebbard.

AVIS.

Mr. Lucien J. Doize a été admis comme associé dans notre maison, le 1er mai 1871. [illegible] M. F. Given & Co.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

201 et 203, rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

Fraises, Framboises, Mûre, Groseille, Limon, Orange, Ananas, Orgeat, Gingembre, Nectar, Crème, Banane, Vanille, Rose, Salsepareille, Naturel, Mead, Vinaigre.

NORMAN & REISS, Nos 201 et 203, rue Vieille-Levée.

Nouvelle Réduction de Prix!

Geo McGIBBON & Co

141 - - - Rue du Canal - - - 141

Angle de la Rue Bourbon.

Avant de changer de local, [illegible]

AU PRIX COUTANT.

Geo. McGibbon & Co. 141 rue du Canal.

Dissolution de Société.

La raison sociale qui existait entre A. Tertrou et P. L. Renoudet, sous le nom de A. Tertrou & Co., est dissoute de ce jour, [illegible]

A. Tertrou. P. L. Renoudet.

PHARMACIE FRANÇAISE.

St-Cyr Fourcade.

Attention toute particulière aux ordonnances de médecin. Jour et nuit. Prix modérés. Coin Canal et Remparts.

J. SAGET,

No 106, Chartres, et 15, rue de Conti.

Annonce au public [illegible] Lefaucheux et feu central [illegible] revolvers [illegible]

Changement de domicile.

Le soussigné a l'honneur de prévenir sa clientèle et ses amis qu'il a transporté son magasin de Bijouterie de l'encoignure Royale et St-Pierre au No

11 ..... Rue du Camp ..... 11

N. Rivera.

Fusils, quincaillerie et coutellerie, à très bas prix—S. B. Churchill & Bro, au No 81 de la rue Tchoupitoulas, [illegible]

Dr. C. BLANKE, DENTISTE.

416 et 418 ..... rue Chartres ..... 416 et 418

Extraction de dents sans douleur.

Le roi des rafraîchissants. [illegible] J. A. Warner.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé [illegible] une société sous la raison sociale de VOORHIES, AUDLER & CO. [illegible]

O. Voorhies, Ed. E. Audler, L. E. Renaud.

Cercles en Fer pour Balles de Coton, BARTLETT & RAYNE, Agents-Généraux, [illegible] rue Carondelet. [illegible] J. J. McComb, à Liverpool, Angleterre.

DENTISTES.

Préservez vos dents.

J. A. CASABAVANT, D. D. S. Chirurgien Dentiste [illegible] Rue du Canal [illegible]

$20 Seulement $20.

Les Drs. Chs. Mermillod [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells, Dentiste [illegible]

Mme Docteur BONOMO, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 MAI—CLASSE No 145.

49 26 23 47 75 15 17 61 71 35 77 34

Howard, Simmons & Co., Commissaires.

HOTEL RAMBAUT, A BILOXI. [illegible] U. Rambaud.

Pension Bourgeoise, Baie St-Louis. [illegible] Vve Van Houten.

GRANDE LIQUIDATION.

25100 au-dessous du prix coûtant. [illegible] C. Lazard, Au No 192 rue Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., —ET— FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] Vieille Levée.

GRANDE VICTOIRE pour les Charrues de Jas. H. Hall & Co. à la Foire d'Etat du Texas. Premier prix décerné aux meilleures charrues faites aux Etats-Unis [illegible] Kerr & Hogan, Quincailliers en gros, &c. [illegible] rue Tchoupitoulas.

GRANDE RÉDUCTION. La Maison DERBÈS [illegible] Au prix coûtant et au-dessous! [illegible] No 57, rue Royale.

SOURCES DE BLADON. [illegible] J. Conner & Co., Propriétaires.

A Vendre, POUR CAUSE DE DEPART, UNE CONFISERIE, [illegible]

Papiers Peints, &c. [illegible] A. Caleppi [illegible]

GLACE! GLACE! GLACE! Manufacture de Glace de la Louisiane. [illegible] D. Pochelu, Secrétaire.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. (Incorporée le 15 mars 1855) OFFICIERS [illegible]

MIRAMON, 99 & 101 [illegible] rue de Chartres [illegible] Marchand de Meubles [illegible]

Travailleurs Chinois. [illegible]

Chantier de bois, de Brown. [illegible]